LE CHÈQUE LOISIRS AVEC TOURISME & LOISIRS

Une aide au départ en vacances et aux loisirs pour les salariés!



Les activités sociales et culturelles mises en place par les CSE, organismes assimilés (amicales, associations, COS...) seront malheureusement moins importantes en 2020 et de nombreuses familles ont vu également leurs revenus baissés par la mise en place de l'activité partielle dans de nombreuses entreprises.

Pourquoi ne pas leur proposer « Le Chèque Loisirs » de notre association ?

- ✓ Du pouvoir d'achat en plus pour le salarié
- L'assurance que votre budget ASC sera consommé pour financer des vacances, des loisirs, de la culture ou du sport chez nos partenaires (Villages vacances, camping, résidence, billetterie, spectacles...)
- ✓ Un achat pour soutenir **Tourisme & Loisirs**, votre association partenaire pour un tourisme social, solidaire et responsable
- ✓ Entièrement personnalisable (validité, montant, logo...)
- ✓ Pas de perte financière, vous serez facturé uniquement du montant des chèques dépensés par les salariés. Exemple pour une entreprise de 100 salariés ayant reçu 50 euros chacun : Budget prévisionnel = 5000 euros Budget dépensé en fin de validité si 80 salariés utilisent leurs chèques = 4000 euros (80 x 50 euros) soit un budget de 1000 euros encore disponible pour organiser d'autres activités pour les salariés.
- ✓ Pas de frais de gestion, un suivi budgétaire avec le versement d'avances de fond
- ✓ Le Chèque Loisirs est disponible aussi pour les TPE et PME de moins de 50 salariés

CONTACTE7-NOUS POUR EN DISCUTER!



TOURISME & LOISIRS NANTES REZÉ
44 rue de la Commune de 1871 . 44400 REZÉ
Tél.: 02 40 75 94 14 . 06 22 38 59 65
contact@tourismeloisirs44
www.tourismeloisirs44.fr